

**Déclaration de franchissement de seuils de participation FS/EM/26/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la compagnie AXA ASSURANCE MAROC représentée par son Président Directeur Général Monsieur Michel Hascoet, a déclaré le 30 septembre 2013, avoir cédé le 26 septembre 2013, sur le marché de blocs, 150.000 actions de la société AXA CREDIT, au cours unitaire de 375 dh, franchissant à la baisse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, AXA ASSURANCE MAROC détient :

- directement 372.980 actions AXA CREDIT et ;
- indirectement à travers sa filiale épargne croissance contrôlée à hauteur de 99,73%, 8.598 actions AXA CREDIT ;

Soit une participation totale (directe et indirecte) de 381.578 actions AXA CREDIT, correspondant à 63,59% du capital.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières